

LÉONARD
DE VINCI

PARIS-LA DÉFENSE



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



PROMESSE DE VERSEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Pour nous permettre de vous remercier et de vous transmettre un reçu libératoire, nous vous invitons à nous renvoyer ce document complété.

Vous pouvez également le retrouver en téléchargement sur : www.devinci.fr/ta/

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact : Décisionnaire Taxe d'apprentissage Campus Manager Autre

Prénom : Nom :

Fonction : Tél. :

E-mail :

À quel titre avez-vous choisi de soutenir nos écoles ?

Partenaire / Recrutement / Stages / Alternance Fournisseur Ancien EMLV Ancien ESILV

Ancien IIM Parent EMLV Parent ESILV Parent IIM Autre, précisez :

Votre Opérateur De Compétences (OPCO) :



Vous devez sélectionner la ou les écoles destinataire(s) avec le (ou les) **code(s) UAI** puis indiquer les montants précis affectés.

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

Merci de cocher ci-dessous la/les école(s), et d'indiquer si possible, les montants :

ÉCOLE ET ADRESSE	SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
<input type="checkbox"/> ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922369A €
<input type="checkbox"/> ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922563L €

Mode de paiement :

- Chèque à libeller à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci (merci d'indiquer l'école destinataire au dos)
- Virement IBAN : FR7630066106940001020210106

Le motif de votre versement doit comporter **IMPÉRATIVEMENT** la mention suivante :

SIRET de votre entreprise : xxx xxx xxx xxxxx - Taxe d'Apprentissage 2019-2020 - EMLV et/ou ESILV

**LÉONARD
DE VINCI**



ASSOCIATION LÉONARD DE VINCI

12 avenue Léonard de Vinci
92400 Courbevoie

VOTRE CONTACT

taxe@devinci.fr

EN BREF...

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

DATE LIMITE DE VERSEMENT
Dimanche 31 mai 2020

Le Pôle Léonard de Vinci se compose de trois établissements d'enseignement supérieur, avec d'un côté l'EMLV (école de management) et l'ESILV (école d'ingénieurs) gérées par l'Association Léonard de Vinci, et de l'autre l'IIM (école de digital) qui dépend de l'Institut Léonard de Vinci.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises afin de participer au financement de la formation initiale. C'est le seul impôt dont une partie peut être librement affecté par les entreprises aux établissements de leur choix.

COMMENT ?

Dans l'attente de la parution du décret d'application relatif au versement du solde de la taxe d'apprentissage, ce dernier s'effectue directement auprès de l'établissement de votre choix, en indiquant son code UAI. L'établissement adresse ensuite à l'entreprise, un reçu libératoire justifiant son versement.

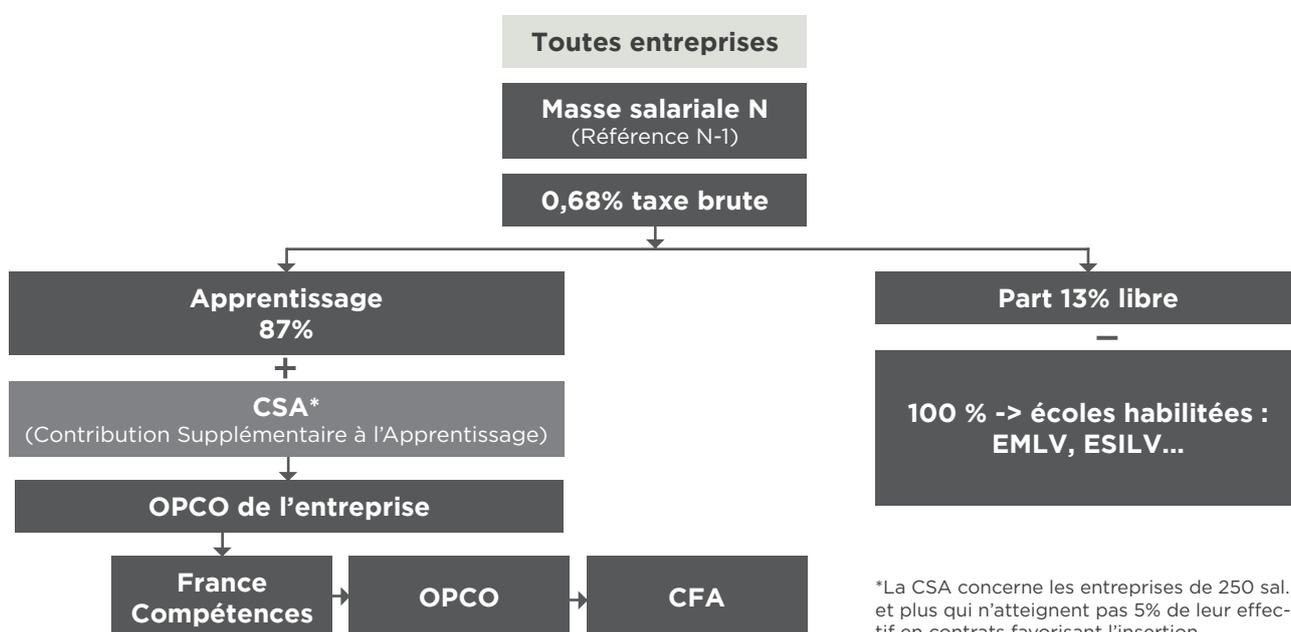
Dans le formulaire de versement, sélectionnez l'école de votre choix puis indiquez le montant que vous souhaitez lui allouer.

QUI ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

DÉCOMPOSITION 2020 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



*La CSA concerne les entreprises de 250 sal. et plus qui n'atteignent pas 5% de leur effectif en contrats favorisant l'insertion

NOS HABILITATIONS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI

12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Code UAI : 0922369A



ÉCOLE DE
MANAGEMENT
PARIS-LA DÉFENSE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI

12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Code UAI : 0922563L



ÉCOLE
D'INGÉNIEURS
PARIS-LA DÉFENSE

MODE D'EMPLOI

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

1 CHOISISSEZ LES ÉCOLES

Les entreprises ont la possibilité d'affecter la totalité du solde de la taxe d'apprentissage à une école ou à plusieurs écoles. Si vous souhaitez soutenir plusieurs écoles, alors vous effectuerez un versement par école en prenant soin d'indiquer pour chaque école son code UAI. C'est ce code qui permet d'identifier le versement effectué et d'obtenir le reçu libératoire.

2 REMPLISSEZ LA PROMESSE

Dès 2020, le versement de la Taxe s'effectue directement auprès de l'établissement de votre choix, par virement ou par chèque, en indiquant le code UAI de l'établissement concerné.

L'établissement adresse ensuite un reçu libératoire à l'entreprise justifiant de son versement. Dans le formulaire de versement, sélectionnez le ou les établissement(s) que vous souhaitez soutenir, puis indiquer le montant que vous souhaitez lui/leur allouer.

3 EFFECTUEZ LE VERSEMENT AVANT LE 31 MAI 2020

Attention, les OPCO ne sont pas habilités à percevoir la part disponible de la Taxe d'apprentissage (le solde de la taxe d'apprentissage). Ainsi, le soutien à nos écoles s'effectue désormais directement par versement à l'école par virement ou chèque. Un reçu libératoire vous sera adressé en retour. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir remplir la promesse ci-joint.

4 CONTACTEZ-NOUS SI BESOIN

taxe@devinci.fr

